

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 21 mars 2022

Convocation du : 14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars, à 17h00 le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire de séance.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHÉLÉMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Pierre BRIOULLE, Oliver REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Rémy FREY, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT, Dominique TRUC.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD, Christian AUBERT excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU, Gérald GRIFFIT excusé a donné pouvoir à Anne-Marie GROS.

Invité : Monsieur Dominique RAVIN, trésorier.

ORDRE DU JOUR : Vote des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes

En présence de Dominique RAVIN, inspecteur divisionnaire des finances Publiques, Comptable public de la trésorerie de Veynes.

La Vice-Présidente aux Finances, Marie-Paule ROGOU, rappelle le cadre administratif des comptes de gestion et présente ceux de 2021 concernant la Communauté de communes Buëch Dévoluy, dressés par le Trésorier de Veynes.

Elle indique que les comptes de gestion du comptable sont conformes aux comptes administratifs de chacun des cinq budgets gérés par la Communauté de communes Buëch-Dévoluy.

- Budget principal
- Budget traitement des déchets
- Budget Economique ZA.
- Budget Spanc
- Budget Massif de Céüse

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve à la majorité les cinq comptes de gestion de l'année 2021 correspondant aux cinq budgets gérés par la Communauté de communes Buëch-Dévoluy,
- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'année 2021, par le comptable de la Communauté de communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 27 dont 3 pouvoirs	Pour : 27	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220321-De18_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2022

Affichage : 01/04/2022

Pour le président

